



SCPI Astream Hôtels

Investir positivement l'avenir & ouvrir de nouvelles perspectives à l'industrie hôtelière



OCTOBRE 2025

COMMUNICATION COMMERCIALE

Astream
L'énergie d'entreprendre



De nouveaux horizons

Ensemble participons à la compétitivité de l'économie européenne en investissant dans le secteur du Tourisme.

Nous envisageons l'investissement immobilier touristique comme un levier de développement social et économique des territoires.

Nous le voyons comme un facteur d'ouverture, de liberté et d'émancipation pour les individus, les collectivités et les générations futures. L'idée de créer une transformation locale et à long terme, pour ouvrir durablement de nouveaux horizons économiques à toute une région nous anime au quotidien.

La transformation du secteur s'est accélérée avec la crise sanitaire pour s'adapter aux nouvelles tendances de consommation. Alors que l'activité touristique a repris fortement depuis l'été 2021, nous devons la soutenir et l'accompagner. Nous en sommes convaincus, c'est grâce à l'investissement que ce secteur stratégique de l'économie européenne pourra rebondir durablement.

L'équipe de gestion d'Atream

Repenser l'hôtellerie de demain

Avec la SCPI Atream Hôtels, nous avons inauguré en 2016 la toute première société civile de placements permettant d'investir sur les murs d'hôtels et les résidences de tourisme en Europe.

Le secteur hôtelier est pour nous un domaine intimement lié au développement des régions. Notre conviction est que nous devons par nos investissements faciliter le déploiement du tourisme en tant qu'industrie stratégique à l'échelle européenne. Pour ce faire, nous portons une importance particulière aux emplacements, à la solidité des groupes hôteliers et à la durée des baux commerciaux signés. En créant cette classe d'actifs nous avons également souhaité donner l'opportunité à chacun d'investir sur ce secteur, habituellement réservé à de très gros investisseurs, compte tenu des montants d'investissement.

UNE SCPI DE CONVICTIONS

1 La diversification sectorielle

Nous investissons principalement (soit au minimum à hauteur de 70 % du patrimoine) dans les murs d'hôtels permettant aux épargnants d'investir dans une autre classe d'actifs complémentaires des bureaux et commerces.

2 La diversification géographique

Nous recherchons des marchés hôteliers différents et investissons dans différents pays de la zone euro (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France...).

3 Des revenus locatifs potentiels sur le long terme

Nous nous engageons uniquement sur des baux long terme et sur des taux d'occupation potentiellement élevés.

4 Une gérance experte et engagée

Une partie de nos équipes de management est issue de l'hôtellerie. Depuis notre création, nous accompagnons le secteur du tourisme.

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité.

Les risques

Les parts de SCPI sont des supports de placement de long terme (durée de placement recommandée > 10 ans) et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine.

FACTEURS DE RISQUES

- ✦ Comme tout investissement, l'immobilier physique présente des risques, qui peuvent entraîner une absence de rentabilité potentielle ou une perte de valeur.
- ✦ **Risque de perte en capital** : la SCPI comporte un risque de perte en capital, le montant du capital investi n'est pas garanti.
- ✦ **Risque de liquidité** : le retrait ou la cession de parts sont soumis à l'existence d'une contrepartie à l'achat. Le délai d'exécution de la revente des parts peut donc varier en fonction des demandes d'achat sur le marché. La société de gestion ne garantit pas la revente ou le retrait des parts.
- ✦ **Risque de marché** : la rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :
 - 1 Des dividendes potentiels ou éventuels qui seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire sur la durée totale du placement.
 - 2 Du montant de capital qui est perçu, soit lors de la revente des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra principalement de l'évolution des marchés immobiliers sur lesquels est investie la SCPI sur la durée totale du placement.
- ✦ **Risque lié à l'effet de levier** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI Aream Hôtels peut statutairement recourir à l'endettement, direct et indirect, bancaire et non bancaire, à hauteur de 40 % maximum de la valeur d'acquisition des actifs pour financer ses investissements, étant précisé qu'un investissement immobilier peut être financé par endettement jusqu'à 100 % de sa valeur d'acquisition.
- ✦ **En cas de souscription à crédit** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'absence de garantie de revenus et de capital de la SCPI ne remet pas en cause les obligations de remboursement inhérentes à la souscription d'un crédit. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts et être amené à supporter un risque de perte en capital. La revente des parts peut éventuellement ne pas couvrir les remboursements de crédit.



Une stratégie différenciante et engagée

Les axes et les cibles d'investissement privilégiés par la Société de Gestion

- ✦ Une répartition géographique France et pays de la zone euro ;
- ✦ Des actifs que nous considérons situés dans des zones à fréquentation touristique élevée sur les segments loisirs et / ou affaires ;
- ✦ Des enseignes reconnues et des exploitants-locataires, sélectionnés pour leur savoir-faire hôtelier ;
- ✦ Des établissements déjà exploités ;
- ✦ Des partenariats à long terme avec les exploitants-locataires de la SCPI.

Nos zones d'investissement : la France et la zone euro

Le marché français est une zone importante d'investissement pour la SCPI. Nous faisons aussi le choix de diversifier en zone euro pour :

- ✦ Mutualiser le patrimoine immobilier autour des principales économies de la zone euro ;
- ✦ Bénéficier de la présence et du déploiement de grands groupes hôteliers en zone euro ;
- ✦ Se positionner sur des marchés que nous considérons comme matures et en croissance.

Nos structures d'hébergement et locataires

- ✦ Nous investissons exclusivement dans des structures d'hébergement touristique, d'affaires et de services que nous considérons créatrices de valeur et nous privilégions la diversité d'enseignes ;
- ✦ Nous sélectionnons des exploitants-locataires appartenant à des groupes hôteliers différents.

Quatre marchés sont actuellement privilégiés par la Société de Gestion pour ses investissements : la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique

FRANCE

Destination touristique de référence. Marché de l'hôtellerie mature.

ALLEMAGNE

Un des pays les plus stables économiquement de la zone euro. Une croissance de l'offre hôtelière chaînée.

PAYS-BAS

Croissance de l'offre hôtelière. Opportunités d'investissement sur le segment moyen de gamme.

BELGIQUE

Une offre hôtelière chaînée en plein développement. Tourisme d'affaires et de loisirs. Idéalement positionné avec 3 grands marchés limitrophes (France, Pays-Bas et Allemagne).

La SCPI Atream Hôtels a réaffirmé son engagement dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR), avec le renouvellement de son Label ISR en 2024. Cette reconnaissance illustre une démarche renforcée, visant à améliorer les performances environnementales du patrimoine tout en mettant l'accent sur sa contribution sociale, notamment à travers le bien-être et le confort des usagers. Elle s'accompagne d'une collaboration étroite avec les exploitants afin d'assurer le bon déploiement de la stratégie.



Objectif environnemental :

La SCPI Atream Hôtels s'engage à réduire l'empreinte environnementale du tourisme tout en soutenant le dynamisme économique local. Cette ambition se concrétise par l'amélioration de la performance énergétique et la décarbonation de son patrimoine. Elle veille également à une gestion responsable des ressources, telles que l'eau et les déchets, encourage l'économie circulaire et œuvre à la préservation de la biodiversité.

Objectif social :

La SCPI Atream Hôtels intègre les contributions sociales de son patrimoine au cœur de sa stratégie ISR. Celle-ci vise à renforcer le bien-être des occupants, à garantir un accès équitable aux services et à promouvoir le respect des normes sociales dans la gestion de ses bâtiments. À ce titre, les critères sociaux occupent une place centrale, représentant 50 % de l'évaluation des actifs.

Objectif de gouvernance :

Dans le cadre de sa démarche d'immobilier responsable, la SCPI Atream Hôtels s'attache à entretenir et renforcer en continu ses relations avec les locataires exploitants de ses actifs. Leur implication et leur engagement est un élément clé de la réussite de la démarche. Des dialogues et des sensibilisations réguliers sont menés afin de les associer à une gestion vertueuse et collaborative, tout en travaillant ensemble à réduire les impacts environnementaux et à assurer la pérennité d'usage des actifs.

Selon nous, la prise en compte de ces objectifs extra-financiers implique des investissements qui pourraient avoir une incidence sur le rendement à court terme, mais qui vise à assurer une pérennité sur le moyen et long terme grâce à la valorisation financière des actifs et de leurs revenus locatifs.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Développer une nouvelle génération d'actifs hôteliers

En prenant des participations dans la SCPI Aream Hôtels, vous donnez du sens à vos investissements. Vous contribuez au développement de la politique de modernisation de l'offre de nos opérateurs. Vous êtes acteur de la transformation de l'industrie touristique et vous participez à l'essor de l'économie des territoires.

Notre proposition de valeur :

- ✦ Rénover et moderniser le parc hôtelier en permettant des travaux d'embellissement structurels, conformément aux préconisations du rapport d'audit technique réalisé lors de l'acquisition ;
- ✦ Accompagner le déploiement de concepts hôteliers innovants.

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques notamment de perte en capital et de liquidité.

À NOTER

- Les biens immobiliers, autres que ceux à usage d'hôtels (« ap-part-hôtels », co-living, auberges de jeunesse, résidences de tourisme, d'affaires, étudiantes ou seniors non médicalisées), peuvent représenter jusqu'à 30 % du patrimoine.
- Dans le cadre de la mise en place de la stratégie d'investissement, nous pouvons recourir à l'emprunt bancaire pour financer l'acquisition d'actifs immobiliers dans une limite de 40 % de la valeur du patrimoine, soit un effet de levier maximum de 1,67. Le montant perçu, en cas de liquidation de la société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.
- L'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 a approuvé la fusion de la SCPI Pierre Altitude (entité absorbée) et de la SCPI Aream Hôtels (entité absorbante), confirmant ainsi les ambitions de la SCPI Aream Hôtels sur les actifs touristiques de montagne.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

La SCPI peut investir dans des véhicules gérés par Aream et des véhicules gérés par Aream peuvent investir dans la SCPI. Aream gère des véhicules détenant des actions de sociétés qui sont également des locataires d'actifs immobiliers détenus par la SCPI. Il s'agit du groupe PVCP et du groupe GL Events. Ces situations peuvent générer un conflit d'intérêts. Aream dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui encadre ces différentes situations et qui est disponible sur demande.

CARACTÉRISTIQUES (EXTRAIT)

Classification	SCPI à capital variable
Date de création (immatriculation RCS)	13 septembre 2016
Durée de la SCPI	99 ans
Numéro d'immatriculation	822 706 800 R.C.S. Paris
Numéro du visa AMF	SCPI N°21-13 du 20 août 2021
Durée de détention recommandée	10 ans minimum
Capital maximum statuaire	480 000 000 €
Évaluateur Immobilier	BNP Paribas Real Estate Valuation France
Dépositaire	Société Générale
Commissaire aux comptes	Forvis Mazars
Commission de souscription	10 % HT (12 % TTC) dont une rétrocession éventuelle au distributeur
Commission de gestion	10 % HT (12 % TTC) du montant HT des produits locatifs et financiers nets encaissés
Commission d'acquisition / cession	La commission sur les acquisitions ne s'applique pas aux acquisitions consécutives à des nouvelles souscriptions.
Détention directe par la SCPI : 1,5 % HT (soit 1,8 % TTC) maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé.	
Détention indirecte par la SCPI : 1,5 % HT (soit 1,8 % TTC) maximum de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés non contrôlées qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquises ou cédées par la Société.	
Commission de suivi et de pilotage	3 % HT max. (soit 3,60 % TTC) du montant TTC des travaux réalisés

PRINCIPAUX EXPLOITANTS :

Groupe
Pierre & Vacances
CenterParcs

CenterParcs

MARTIN'S HOTELS

B & B
HOTELS

NH
HOTELS

RHC RADISSON
HOTEL GROUP

mmv
LES VACANCES CLUB

different
hotels



Investissez dans l'avenir d'un secteur stratégique*

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sont des fonds immobiliers collectifs non cotés investissant exclusivement dans des biens immobiliers physiques. Elles s'adressent à tout type d'investisseur souhaitant investir sur les marchés immobiliers avec une optique de détention long terme.

Elles permettent à partir de quelques milliers d'euros :

- ✦ D'accéder de manière indirecte à des marchés immobiliers réservés traditionnellement à des investisseurs professionnels ;
- ✦ De bénéficier d'une délégation de gestion totale à un spécialiste de l'immobilier ;
- ✦ D'investir avec une optique de diversification du patrimoine ;
- ✦ D'investir sur un placement bénéficiant d'une approche de diversification des risques immobiliers.

*Source : Rapport annuel 2024 d'Atout France (l'industrie du tourisme représente aujourd'hui 8 % du PIB français et soutient plus de 2 millions d'emplois directs et indirects).

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité.

1^{ère}

SCPI DEDIEE
À L'IMMOBILIER
HÔTELIER EN EUROPE
EN TERMES DE
CAPITALISATION

22

ACTIFS ET
UNE PRISE DE
PARTICIPATION
AU 30/06/2025

12,5 ans

DURÉE RÉSIDUELLE
FERME DES BAUX
AU 30/06/2025

SCPI Atream Hôtels

Visa AMF SCPI⁽³⁾ n°21-13
en date du 20 août 2021

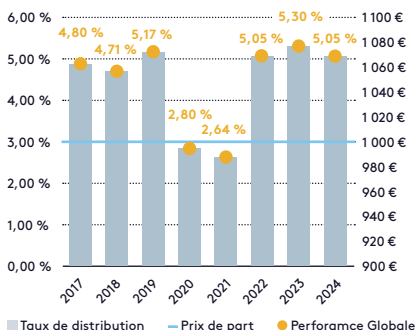


Les organismes attribuant les récompenses mentionnées ci-dessus déterminent librement leurs critères de sélection ainsi que les modalités d'attribution des prix, sans qu'aucune commission ne soit versée par la SCPI à ce titre.

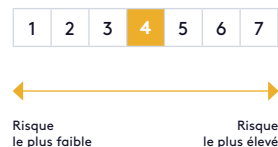
Prix Spécial du Jury des Victoires de la Pierre-Papier et le Prix Spécial du Jury catégorie Pierre Papier des Trophées de la Finance Responsable. Ces prix constituent une reconnaissance des efforts fournis pour collecter de la donnée et la fiabiliser. Meilleure SCPI à capital variable catégorie hôtel et tourisme 2022, 2023, 2024 et 2025. Meilleure SCPI Spécialisée 2022.

TRI 5 ans ⁽¹⁾ calculé au 31/12/2024	2,22 %
Performance Globale 2024 ⁽³⁾	5,05 %
Taux de Distribution 2024 ⁽²⁾	5,05 %
Capitalisation au 30/06/2025	310 422 500 €
Disponible à partir de	5 parts
Délai de jouissance	3 mois (1 ^{er} jour du 4 ^e mois suivant la souscription)
Fréquence de distribution	Trimestrielle

HISTORIQUE DES PERFORMANCES



INDICATEUR DE RISQUE



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

(1) Le taux de rendement interne (TRI) est calculé avec à l'entrée le prix acquéreur de la première année considérée, et à la sortie la valeur de retrait au 31 décembre de la dernière année écoulée, et sur toute la période concernée les revenus distribués avant prélèvement libératoire. Le TRI est un indicateur qui renseigne sur la performance globale d'une SCPI : il prend en compte le rendement annuel (les revenus distribués rapportés au montant de la part) et la plus-value en capital (ou la moins-value) réalisée au moment de la vente des parts.

(2) Le taux de distribution est défini comme la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n. Le détail sur la part des revenus non récurrents ainsi que sur la fiscalité payée par la SCPI pour le compte de l'associé dans le total de la distribution intervenue au cours des années est disponible dans les bulletins trimestriels sur le site internet d'Atream.

Il s'entend net de frais de gestion prélevé par la Société de Gestion.

(3) La Performance Globale est donc égale à la division (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ajouté à la différence entre le prix de part au 1^{er} janvier de l'année n et le prix de part au 1^{er} janvier de l'année n+1 et le prix de part à fin d'année (ii) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n.

Le traitement fiscal dépend de la situation et du taux d'imposition propre à chaque associé. Les dispositions fiscales sont susceptibles d'évoluer.

DEVENEZ ASSOCIÉ DE LA SCPI ATREAM HÔTELS

SOUSCRIRE

- ✦ Aream Hôtels est disponible à partir de 5 000 euros, soit 5 parts de 1 000 euros chacune ;
- ✦ Les parts de SCPI peuvent être souscrites au comptant ou financées par emprunt bancaire. La souscription à crédit permet, au plan fiscal de déduire les intérêts d'emprunt des revenus fonciers de source française.

EN CAS DE SOUSCRIPTION À CRÉDIT

- ✦ L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'absence de garantie de revenus et de capital de la SCPI ne remet pas en cause les obligations de remboursement inhérentes à la souscription à crédit.
- ✦ En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts être amené à supporter un risque de perte en capital. La revente des parts peut éventuellement ne pas couvrir les remboursements de crédit.

REVENTE DES PARTS

- ✦ La revente des parts de SCPI est conditionnée à l'existence d'une contrepartie à l'achat ;
- ✦ La revente de parts de SCPI n'est pas garantie par la société ;
- ✦ La liquidité du placement est donc potentiellement réduite. Le montant perçu soit par la revente de parts de SCPI ou par la liquidation de la société n'est pas garanti ;
- ✦ La SCPI présente un risque de perte en capital.

FISCALITÉ

- ✦ La SCPI est une société fiscalement transparente. Les revenus comme les plus-values constatées lors d'une cession ou retrait de parts sont imposables directement au niveau de chaque associé selon son régime fiscal ;
- ✦ Les revenus et plus-values immobilières sont soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %.

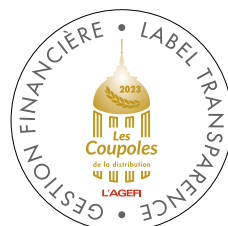
IMPOSITION

- ✦ Les revenus fonciers de source étrangère sont soumis à l'impôt du pays dans lequel se situe l'immeuble. Celui-ci est donc prélevé à la source. Les prélèvements sociaux ne s'appliquent pas sur les revenus de source étrangère ;
- ✦ Les revenus perçus de la SCPI sont déclarés et imposables dans la catégorie des revenus fonciers de l'investisseur. Toutefois, en fonction des conventions fiscales conclues entre la France et les pays dans lesquels la SCPI investit, des mécanismes de rééquilibrage peuvent être prévus, comme le crédit d'impôt, évitant ainsi une double imposition des revenus.

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité.



Atream, une société de gestion engagée pour investir positivement l'avenir.



Avec plus de 140 acquisitions depuis 2008 en France comme à l'international, nous sommes un acteur reconnu pour sa vision singulière sur le marché de l'investissement immobilier.

Notre force est de mesurer parfaitement les attentes de chacun de nos clients, investisseur ou opérateur, et de lui apporter une solution d'investissement en parfaite adéquation avec ses objectifs.

Depuis notre création, nous revitalisons le secteur du tourisme. Nous accompagnons les acteurs pour créer des pôles d'excellence et faire rayonner ce secteur hautement stratégique de l'économie française. Il représente aujourd'hui la part essentielle de notre activité. Nous sommes également très présents dans le secteur tertiaire, résidentiel et viticole. Trois secteurs qui permettent de générer des revenus sur le long terme tout en impactant positivement le présent et le futur.

Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis juillet 2021.

NOS EXPERTISES

Derrière chaque projet il y a une synergie de compétences techniques, financières, juridiques, stratégiques et commerciales intégrées. L'amplitude de ce spectre de savoir-faire opérationnels nous permet d'identifier les opportunités, de générer de la valeur et de vous accompagner dans le développement et la gestion de vos investissements :

- **Levée de fonds**
- **Investissement**
- **Gestion d'actifs**
- **Gestion des fonds**
- **Capital Investissement**

Tout investissement dans une SCPI comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité.

Atream en quelques chiffres

~4Mds€

ENCOURS GÉRÉS
ET CONSEILLÉS

+15 ans

D'EXPERTISE
ET D'ENGAGEMENT
AUPRÈS DE TOUT UN
ÉCOSYSTÈME

+50

EXPERTS DE L'INVESTISSEMENT
IMMOBILIER

300

ACTIFS GÉRÉS PAR NOTRE
ÉQUIPE D'EXPERTS

Chiffres au 30/06/2025



Les informations contenues dans cette présentation ne constituent pas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Elles sont considérées comme exactes au jour de leur établissement, n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

www.atream.com

Atream

L'énergie d'entreprendre

Société par actions simplifiée (SAS)
au capital de 263 200 €, 503 740 433 RCS PARIS.
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
en qualité de société de gestion de portefeuille
en date du 15 avril 2013 sous le numéro GP-130001
et a obtenu son agrément AFM au titre de
la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Vos contacts :

Service Gestion des Associés
89-91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

www.atream.com
+33 (0)1 43 59 75 75
SCPI@atream.com